

Finalisation du projet de PLU et phase administrative

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion publique a eu lieu le 6 Décembre 2018 à 19h45.

Lors de cette réunion a été présenté à la population le projet de PLU : rappel des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), évolution du zonage et potentiel foncier, présentation globale du zonage et du règlement, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), outils complémentaires mobilisés.

Pour l'article publié dans le bulletin : Le document présenté lors de cette réunion publique, ainsi que le compte-rendu des échanges sont consultables en mairie (dossier de concertation) et sur le site internet de la commune : www.blavozy.fr

Pour l'article publié sur le site internet : Vous trouverez ci-dessous le document qui a été ainsi présenté lors de cette réunion publique, ainsi que le compte-rendu des échanges.

Cette réunion publique s'est inscrite dans le cadre de la concertation. Il est rappelé que la concertation porte sur le projet communal, sur l'intérêt général, collectif.

Un registre a été mis à la disposition de la population en mairie, dans lequel les personnes intéressées, dans le cadre de la concertation, ont pu faire part de leurs remarques (registre mis à la disposition jusqu'au 18 Janvier 2019) (*pour permettre de tirer le bilan de la concertation en vue de l'arrêt*).

L'Arrêt du projet de PLU est envisagé au mois de février 2019.

Après l'Arrêt, le dossier de PLU sera transmis aux personnes publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, Pays du Velay, Département, ...) qui auront 3 mois pour rendre leur avis.

Par la suite, une enquête publique sera organisée, probablement en juin 2019. Cette enquête publique durera 1 mois. La population pourra alors consulter l'ensemble du dossier en mairie ou via le site internet communal et échanger avec le commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairie. Durant l'enquête publique, les observations et requêtes pourront être formulées par différents moyens : sur le registre d'enquête publique, par courrier, par courriel ou oralement auprès du commissaire enquêteur qui le consignera sur le registre. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera de jusqu'à 1 mois pour écrire et transmettre à la commune son rapport et ses conclusions.

L'ensemble des avis des personnes publiques associées, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront ensuite examinés, afin d'étudier les modifications éventuelles à apporter au dossier de projet de PLU. Ce travail sera mené avec les personnes publiques associées, et notamment les services de l'Etat.

Enfin, le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par le Conseil municipal de Blavozy et, après réalisation des mesures de publicité, entrera en vigueur et constituera le document d'urbanisme communal.